

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EXERCICE 2013

Par délibération POR 4/1089/06/CC du 18 décembre 2006 et par convention de délégation de service public n°06/192 la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué au Yachting Club de la Pointe-Rouge (YCPR), association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, la « gestion, animation et développement d'un pôle multisports nautiques, école de pêche sportive, accueil de grands événements, école de voile et de glisse » sur une partie du plan d'eau et des terre-pleins du port de la Pointe-Rouge. Le contrat prend effet le 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 10 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, au vu dudit rapport annuel portant sur l'exercice 2013 et avec un éclairage rétrospectif sur sept exercices, les principaux indicateurs portant sur le service délégué de : gestion portuaire dont l'animation et développement d'un pôle multisports nautiques, école de pêche sportive, accueil de grands événements sur une partie du plan d'eau et des terre-pleins du port de la Pointe-Rouge.

I/ Contenu du rapport

Chaque année, l'YCPR transmet davantage de données au délégant, ce qui permet d'améliorer l'analyse de l'activité.

Toutefois, les informations suivantes, essentielles, doivent encore être transmises:

- Grille de mouillage
- Données statistiques sur le passage
- Données quantitatives sur les activités socio-éducatives
- Eléments de lisibilité concernant le taux d'affectation de la masse salariale
- Eléments de lisibilité sur les immobilisations appartenant à la DSP
- Détail des travaux d'entretien effectués

II/ EVENEMENTS REMARQUABLES

Mise en œuvre de l'avenant n°3 en date du 1^{er} juillet 2013 ayant pour effet :

1/Modification des procédures d'attribution des postes à flot :

- Impossibilité pour le délégataire de consentir un contrat de poste à flot annuel à l'acheteur du bateau qui occupait ledit poste
- Possibilité pour le délégataire d'accueillir sur ce poste à flot un usager en qualité de passager pendant une durée de 6 mois renouvelable 3 fois (appelés passagers longue durée).
- Création d'une commission consultative dédiée aux attributions de postes à flot dans les périmètres délégués.

2/Modification du calcul de la part C de la redevance d'occupation, dite« intéressement à l'accroissement des recettes nouvelles » pour le délégant:

- En 2013 : l'intéressement sera égal à 50 % des sommes supérieures à 70 k€ des recettes « passagers longue durée ».
- De 2014 au terme du contrat : l'intéressement sera égal à 50 % des sommes supérieures à 170 k€ des recettes « passagers longue durée ».

3/Modification des règles d'évolution des tarifs de postes à flot des usagers annuels des délégataires :

Dés 2014, évolution en fonction du taux d'augmentation appliqué à la redevance du délégataire, et non plus en fonction des tarifs délibérés chaque année par le Conseil de Communauté.

III/ Compte rendu technique

Le délégataire a réalisé, en 2013, 57 k€ d'investissements.

L'YCPR a transmis une liste des travaux effectués au cours de l'année et les factures correspondantes.

Les principaux investissements concernent :

- Fourniture et pose de :
 - 90 mètres linéaires de chaîne mère (avec remplacement de manilles) : 11,8 k€
 - Portes métalliques, en inox et portillon : 5 k€
 - Appareil de climatisation salle de réunion : 1,2 k€
 - Système de badge de l'école de voile : 0,5 k€
- Achat de :
 - Matériels de voile : 11 k€
 - Matériel de sonorisation : 1,4 k€
 - Module de rangement pour planches à voile : 0,5 k€
 - Armoire de brassage : 0,5 k€

Au terme de l'année 2013, le délégataire a réalisé 640 k€ d'investissements alors que 265 k€ seulement étaient prévus pour toute la durée du contrat, soit un taux de réalisation de 242%.

Les investissements réalisés entre 2007 et 2013 ont donc largement dépassé le budget prévu initialement.

Les travaux d'entretien et de réparation ont coûté 65 k€. Leur coût a diminué de 13% par rapport à 2012 (75 k€). Les principaux travaux réalisés concernent :

- Les installations maritimes : des travaux de remise en état des mouillages (50 en 2011, 20 en 2012 et 92 en 2013) ou pannes sont effectués annuellement
- Le bâtiment de l'YCPR : chaque année des travaux d'amélioration sont réalisés (peinture ou démarche d'économie d'énergie).
- Entretien des installations délivrant les fluides

Par ailleurs, le délégataire n'a constitué aucune provision pour travaux d'entretien et renouvellement depuis le début du contrat.

IV/ Compte rendu financier et d'activité

1/ Occupation du plan d'eau

Tarifs

Les tarifs des postes à flot appliqués par le délégataire, aux usagers individuels, sont votés chaque année par le Conseil de Communauté.

Le tarif d'occupation de poste à flot, pour une occupation annuelle, pratiqué en 2013 est en moyenne de 46,30 € HT/m²/an, il a progressé de 3% par rapport à 2012. Depuis 2007, il a augmenté en moyenne de 3% par an.

Les tarifs applicables aux bateaux en passage sont également votés par le Conseil de Communauté. En 2013, les tarifs sont :

- Basse saison : 0,55 € HT/m²/jour, soit + 3,8 % par rapport à 2012
- Haute saison : 0,78 € HT/m²/jour, tarif inchangé par rapport à 2012

Nombre de bateaux/ postes à flot

Le nombre de bateaux reste stable depuis 2008 : 721 dont 708 dédiés aux usagers individuels et 13 à l'YCPR pour des besoins de servitude.

Les bateaux présents sur le périmètre de l'YCPR appartiennent pour:

- 33,8 % : à la catégorie 3 soit de longueur comprise entre 6,50 et 7,99 m et jusqu'à 2,80 m de largeur
- 30,2 % : à la catégorie 2 soit de longueur comprise entre 5,00 et 6,49 m et jusqu'à 2,45 m de largeur
- 19,6 % : à la catégorie 4 soit de longueur comprise entre 8,00 et 9,49 m et jusqu'à 3,25 m de largeur

Concernant la répartition des bateaux, il est indiqué dans le rapport du délégataire, 589 bateaux à moteur et 132 bateaux à voile.

Des informations ont été sollicitées pour connaître la répartition des postes à flot et bateaux par type d'utilisateurs (annuels, passagers, passagers longue durée) et pour connaître le nombre de bateaux de servitude utilisés pour les activités de la DSP.

Aucune information n'a été transmise dans le rapport d'activité relative aux changements de bateau.

Passage Longue Durée

Le délégataire a accueilli en qualité de passagers 23 plaisanciers ayant acquis le bateau d'un ancien usager de la DSP. En application de l'avenant 3 précité, la proposition de l'attribution d'un contrat annuel de poste à flot à ces passagers pourra être soumise par le délégataire à une commission d'attribution adéquate puis à l'autorité portuaire.

Ces usagers dits « passagers longue durée » s'acquittent du tarif passager pendant une durée de 6 mois qui peut être renouvelable 3 fois.

Attribution de postes à flot

Il n'est fait état d'aucune attribution par changement de propriétaires conformément à l'avenant mentionné au paragraphe II. Aucune attribution sur liste d'attente n'a été effectuée.

La liste d'attente contient 41 inscrits soit :

- 15 usagers déjà présents sur la liste d'attente 2012
- 3 nouveaux usagers
- 23 usagers dits « passagers longue durée »

Passage :

Le délégataire a transmis un document faisant état des plaisanciers ayant fait escale. D'après ce document, on dénombre 158 bateaux ayant fait escale sur le périmètre de l'YCPR.

Cependant, ce document ne précise pas les dimensions des bateaux. Donc, le nombre de nuitées ne peut être calculé. Des précisions complémentaires ont été demandées au délégataire.

On constate une augmentation des recettes de passage depuis 2011 :

- En 2011 : 8 k€
- En 2012 : 21 k€ soit 157 % d'augmentation
- En 2013 : 32 k€ soit 50,2 % d'augmentation

2/ Manifestations et activités socio-éducatives

Dans le cadre de la DSP, outre la gestion du plan d'eau, le délégataire doit essentiellement organiser des manifestations nautiques sportives et gérer des écoles de voile et glisse, de plongée, de pêche.

Manifestations

Dans la continuité des années précédentes, le délégataire respecte ses obligations contractuelles et organise des événements supplémentaires, ce qui témoigne du dynamisme du club :

- 11 régates de rayonnement local ou international (5 prises en charge par le club et 6 figurant dans les comptes de la DSP)
- 2 concours de pêche

La situation financière des manifestations (régates) s'était améliorée en 2012 avec un résultat positif de 2 k€, mais la situation s'est à nouveau dégradée en 2013 avec un résultat négatif de 17 k€.

Alors que le taux de subventionnement couvrait 77% des dépenses en 2012, il ne couvre plus que 67% des dépenses en 2013, toute collectivité confondue.

Marseille Provence Métropole a versé en 2013 en application du contrat une subvention de 34 050 € pour participer à l'équilibre des manifestations (35 500 € en 2012).

Il convient ici de noter l'important palmarès sportif du club qui confirme sa vitalité.

Activités socio-éducatives

L'YCPR présente dans le RAD toutes ses écoles (voile, plongée, pêche, navigation) et activités diverses telles que conférences, dîner débat...

L'école de voile est très performante, elle accueille de nombreux enfants et forme de nombreux champions. L'école de plongée est également très dynamique.

L'école de pêche accueille tous les publics, dont une centaine d'enfants pendant les vacances scolaires. Le délégataire organise une journée de nettoyage du port, la fête du club, un arbre de Noël, une journée dédiée aux handicapés, conférences et soirées culturelles...

Les activités portées par la DSP, sont l'école de pêche depuis 2007 et l'école de voile légère depuis 2013, puisque récemment soumise à TVA.

Pour une meilleure connaissance des activités, des éléments quantitatifs ont été sollicités par courrier.

3/ Economie de la délégation

3/1/ Analyse de l'activité de la délégation via les données du compte de résultat

3/1/1/ Produits

Les produits de la délégation (produits constituant le chiffre d'affaires ainsi que les autres postes de recettes) s'élèvent à 1 127 k€ soit une augmentation des produits de 0,2 % par rapport à 2012. En 2012, l'augmentation avait été de 5,3 %.

- *Formation du chiffre d'affaires*

En 2013, le chiffre d'affaires est de 928 k€, ce qui correspond à une très faible augmentation de 0,5 % par rapport au chiffre d'affaires de 2012. Depuis 2007, le chiffre d'affaires a évolué différemment suivant les exercices: 2008 : 10,3% ; 2009 : - 5,0 % ; 2010 : 9,8 % ; 2011 : 2,2 % ; 2012 : 4,5 %

Composition du chiffre d'affaires (en % sur le total du chiffre d'affaires)

- Redevances de poste à flot occupés par les usagers : représentent 73,1 % du chiffre d'affaires
- Redevances « passager longue durée » : représentent 9,3 %
- Redevance gardiennage : représentent 8,4 %
- Activités sportives : représentent 5,2 %
- Redevances des passagers en escale : représentent 3,5 %.
- Autres postes de recettes (mouillage, activités annexes) : 0,5 %

Le chiffre d'affaires a augmenté seulement de 0,2 %, cependant les postes de recettes ont connu des variations plus ou moins importantes entre 2012 et 2013:

- Redevance postes à flot usager : 678 k€ en 2013, soit 1,2 % d'augmentation par rapport à 2012 (670 k€). Le montant des recettes aurait dû être plus important, puisque l'augmentation du tarif des postes à flot en 2013 a été de 3 %.
- Redevances « passager longue durée » : 86 k€, soit une diminution de 32,5 % par rapport à 2012 (128 k€). Le nombre de transmissions est identique à 2012, soit 29 et le tarif passager appliqué a augmenté de 3,8 %, mais seulement pour le tarif basse saison. Cette diminution significative de ces recettes est probablement due à la diminution de taille des bateaux ayant fait l'objet de transmission et à des dates de transmission plus tardives par rapport à celles réalisées 2012.

Ces paramètres impactant directement le calcul du montant de la redevance de chaque usager. Des précisions ont été sollicitées.

- Redevances des passagers en escale : 32 k€, soit + 50,2 % (2012 : 21 k€). L'augmentation des recettes est significative. En 2012, aucun élément sur le passage n'avait été transmis. Donc, il est difficile d'expliquer cette augmentation. Cependant, ce résultat semble faible au regard des potentialités d'accueil de l'YCPR.
- Redevance gardiennage : 78 k€ soit + 5,8 % (2012 : 74 k€). Les tarifs du service de gardiennage dépendent des dimensions des bateaux. En 2013, en moyenne, l'augmentation des tarifs a été de 28 % or cette augmentation ne se reflète pas dans le montant des recettes relatives au gardiennage. Le nombre de bateau s'acquittant de ce service, ne peut avoir un impact sur le montant des recettes, puisqu'il y a 721 bateaux sur le périmètre comme en 2012. Des précisions ont été demandées.
- Redevance activités sportives : 47 k€, soit + 91 % (2012 : 25 k€). Ce poste est composé des inscriptions aux régates prises en charge par la DSP, des inscriptions à l'école de pêche et depuis 2013, des inscriptions à l'école de voile légère sportive. Des précisions ont également été demandées sur le montant des inscriptions et le nombre de participants pour les deux écoles.

- *Les autres postes de produits*

Les autres postes de produits représentent 199 k€ contre 201 k€ en 2012 soit une diminution de 1 %.

Parmi ces produits, figurent :

- La redevance versée par le Restaurant de l'YCPR qui est présent au sein des locaux appartenant à la Communauté Urbaine MPM, soit 70 k€ par an, comme en 2012.
- Les transferts de charge d'un montant de 31 k€, qui proviennent de la refacturation au restaurant d'une partie des charges, charges acquittées par la DSP. En 2012, 29 k€.
- Les subventions d'exploitation versées par les différentes collectivités (CUMPM, Conseil Général, Conseil Régional, Ville de Marseille) pour l'organisation des régates, d'un montant de 83 k€ soit + 17,4 % par rapport à 2012 (71 k€).

Le total des produits, soit 1 127 k€, a augmenté de 32,3 % par rapport à l'exercice 2007, exercice pour lequel, le total s'élevait à 851 k€.

3/1/2 Charges

En 2012, les charges de la délégation représentent 1 290 k€, soit une importante augmentation de 15,6% par rapport à l'exercice précédent (2011 : 1 116 k€). L'augmentation avait été plus faible en 2011, elle avait été de 1%.

Composition des charges (en % sur le total des charges)

- Redevance versée à MPM : représentent 41,1 % du total des charges
- Charges de personnel : représentent 20,6 %
- Services extérieurs (honoraires, frais de télécommunication) : représentent 9,5 %
- Achats (eau, électricité, carburant) : représentent 8,9 %
- Service de gardiennage : représentent 6,5 %.
- Charges d'entretien des installations portuaires : représentent 5,1 %
- Charges restantes (impôts, taxes, charges financières et exceptionnelles, dotations) : 8,3 %

La cause principale de l'augmentation des charges est l'augmentation des charges de personnel. En 2012, ces charges s'élevaient à 131 k€ et en 2013, elles ont doublé, soit 265 k€.

Le taux d'affectation de la masse salariale pour l'exercice 2012, calculé par l'YCPR, était de 21,7 %. Un seul agent portuaire était affecté à 100% à l'activité de la DSP. En 2013, le taux d'affectation de la masse salariale a nettement augmenté, il est désormais de 44%. Le délégataire justifie cette augmentation par « le transfert sur l'activité DSP de quelques personnes ainsi que de la section voile légère sportive soumise à TVA ». Comme cela a été évoqué dans le paragraphe précédent, l'école de voile légère fait partie depuis 2013 des activités de la DSP. Le délégataire indique que l'affectation en DSP se fait par rapport aux heures réellement effectuées pour des tâches concernant la DSP. En 2012 et 2013, les tableaux mentionnant ces données ont été communiqués. Cependant, des précisions ont été demandées suite à cette augmentation.

Dans le contrat de délégation de service public, signé en 2007, il était prévu au compte de résultat prévisionnel pour l'année 2012, 108 k€ de charges de personnel et 111 k€ en 2013. Le compte prévisionnel ne comprenait pas l'activité voile légère.

L'augmentation du total des charges est également due à l'augmentation de plusieurs autres postes de charges

- Achats (eau, électricité, carburant) : 114 k€, soit + 15,9 % par rapport à 2012 (2012 : 99 k€), due à l'augmentation des achats fournitures, charges d'électricité et de carburant pour bateaux.
- Services extérieurs (honoraires, frais de télécommunication): 122 k€, soit 41,2 % (2012 : 87 k€), en raison de l'augmentation de plusieurs postes : frais de déplacements, missions réceptions/ frais postaux et de communication/ locations mobilières/ sous-traitance
- Charges restantes (impôts, taxes, charges financières et exceptionnelles, dotations) : 107 k€, soit +18,7 % (2012 : 90 k€). L'augmentation des charges de gestion et des dotations aux amortissements des immobilisations sont à l'origine de cette augmentation de 18,7 %.

Par ailleurs, seulement deux postes de charges ont diminué en 2013 :

- Charges d'entretien des installations portuaires : 65 k€, soit -12,9 % (2012 : 75 k€) causée par la diminution du poste « entretien et réparation » des installations délivrant les fluides.
- Redevance versée à MPM : 530 k€ soit -4,2 % (2012 : 553 k€).

Le total des charges, soit 1 290 k€, a augmenté de 40,3 % par rapport à l'exercice 2007, exercice pour lequel, le total s'élevait à 919 k€.

3/1/3/ Résultat de l'exercice

Pour l'exercice 2013, le résultat net comptable de l'activité de délégation de service public gérée par l'YCPR est un déficit important de 162 k€.

En 2012, l'activité avait dégagé pour la première fois un bénéfice soit 8 k€. Tous les exercices précédents étaient déficitaires: - 37 k€ en 2011 ; - 15 k€ en 2010 ; - 14k€ en 2009 ; - 73 k€ en 2008 et - 68 k€ en 2007.

En 2013, l'activité est déficitaire car le montant des charges a fortement augmenté (soit 15,6 %), notamment en raison de l'augmentation des charges de personnel, et que le total des produits a augmenté seulement de 0,2 %.

Concernant la capacité d'autofinancement de l'YCPR, son montant est négatif, soit - 86 k€, en 2013. Elle était de 78 k€ en 2012, elle a donc diminué de 210 % par rapport à l'exercice précédent.

3/2/ Analyse de l'équilibre financier de la délégation via les données du bilan comptable

A partir du bilan comptable de la DSP gérée par l'YCPR, un bilan fonctionnel a été réalisé.

La réalisation du bilan fonctionnel facilite l'analyse de l'équilibre financier de la structure déléguée, gérée par l'YCPR. Cette analyse est réalisée au moyen de trois outils :

- FRNG : fonds de roulement net global
- BFR : besoin en fonds de roulement
- SNT : solde net de trésorerie

3/2/1/ Analyse des ressources et emplois durables par le FRNG

Pour l'exercice 2013, le FRNG de l'YCPR est négatif et s'élève à - 612 k€. Le montant des ressources durables (ressources propres et dettes financières stables) est nettement inférieur aux emplois durables (actif immobilisé). Depuis le début du contrat, le FRNG est négatif, ce qui signifie que l'YCPR n'a pas la capacité de financer ses investissements par des ressources durables.

Le montant des ressources durables a diminué de 90,3 % notamment car les capitaux propres ont nettement diminué en 2013. Au cours de l'exercice, l'actif immobilisé a continué d'augmenter, soit + 9,3 % donc, l'écart entre les ressources durables et les emplois durables s'est à nouveau creusé. La structure financière de l'YCPR est de plus en plus déséquilibrée. En 2012, FRNG était de - 476 k€ et en 2013, il est de - 612 k€, soit 28,5 % d'augmentation.

Les capitaux propres de l'activité sont négatifs depuis 2007 et chaque année avec le report des déficits liés à l'activité d'exploitation, leur montant diminue. En 2013, le montant du déficit de l'exercice pris en

compte dans ces capitaux propres, est de - 162 k€. En 2012, le montant des capitaux propres était de - 175 k€. Il est de - 344 k€ en 2013, ce montant a donc doublé en un exercice. Les ressources propres sont constituées également par les amortissements de l'actif immobilisé, en augmentation d'année en année. Par ailleurs, l'YCPR n'a plus de dettes envers des organismes de crédit depuis 2012.

Concernant l'actif immobilisé en 2013, l'actif brut des biens de la DSP atteint 621 k€. En 2013, le montant de l'actif immobilisé en valeur net s'élève à 267 k€. Une partie des biens appartiennent entièrement à la DSP or de nombreuses factures d'immobilisations ont été réglées en partie par le Club YCPR et en partie par la DSP (en 2013 : 59% payées par le Club et 41% par la DSP). Une étude approfondie sur les immobilisations sera prochainement conduite pour définir les biens de la délégation.

En 2013, le délégataire a transmis une première ventilation des biens en distinguant les biens de retour, les biens de reprise et les biens propres de la délégation. Cet inventaire sera étudié dans les mois à venir.

Les immobilisations présentent un degré d'usure de 57%. Il reste donc encore de nombreuses années avant qu'elles soient totalement amorties.

3/2/2/ Analyse de l'actif et du passif circulant avec le BFR

Le BFR sert à financer le cycle d'exploitation de l'entreprise, c'est-à-dire son fonctionnement quotidien hors investissement.

Concernant l'exercice 2013, le montant du BFR est de - 808 k€. Un résultat négatif du BFR signifie que l'activité a une ressource en fonds de roulement et que l'YCPR finance son activité par ses dettes de court terme. La ressource est générée par le montant des créances d'exploitation nettement plus faible que celui des dettes d'exploitation.

Cependant, ce constat est à nuancer. Un compte de transit, figurant parmi les dettes d'exploitation, augmente d'année en année. Son montant s'élevait à 450 k€ en 2012 et s'élève à 687 k€ en 2013. Depuis 2011, le délégataire est sollicité pour transmettre des précisions sur ce compte. Depuis 2012, un nouveau document est transmis, il s'agit d'un extrait du grand livre analytique de l'YCPR. D'après ce document, il apparaît sur la comptabilité du Club YCPR, le compte de transit dans les comptes de créances d'exploitation pour un montant de 687 k€ en 2013. L'activité DSP YCPR aurait une dette de 687 k€ envers le Club YCPR. Donc, une seule et même entité « l'association YCPR » est concernée. Par ailleurs, sur le contrat de DSP, il est mentionné dans le chapitre intitulé « Responsabilité, contrôle, sanctions » : « le délégataire fait son affaire de tous les risques et litiges pouvant provenir du fait de son exploitation. La responsabilité du délégant ne peut être recherchée à ce titre ». Des explications supplémentaires ont été de nouveau demandées et ce compte fait l'objet d'une surveillance particulièrement soutenue.

En soustrayant le montant du compte de transit dans le calcul du BFR, celui-ci reste négatif et indique que l'activité dégage néanmoins une ressource en fonds de roulement.

Le BFR a augmenté par rapport à l'exercice précédent soit -808 k€, alors qu'en 2012, il était de - 579 k€. Depuis 2007, il a toujours été négatif.

En d'autres termes, l'entreprise doit plus aux tiers « fournisseurs » que ce que les tiers « clients » lui doivent. Cette gestion favorise l'accroissement de la trésorerie.

Cet excédent de ressources dégagé par son cycle d'exploitation permet le financement des emplois durables, cependant les emplois durables doivent être financés par des ressources durables.

3/2/3 Trésorerie

Le montant des disponibilités restant, après l'utilisation des ressources de l'exploitation pour financer le cycle de long terme, est de 196 k€.

Le solde net de trésorerie pour l'exercice 2013 s'élève à 196 k€ ce qui correspond au montant des disponibilités. En 2012, il s'élevait à 102 k€. La trésorerie a pratiquement doublé en un exercice. Par rapport au début du contrat, exercice 2007, la trésorerie a augmenté de 532%. Elle n'a cessé d'augmenter depuis 2007, exercice pour lequel, son montant était de 31 k€.

4/ Relations financières avec MPM

L'YCPR a versé à MPM en 2013 une redevance de 530 k€, soit une diminution de 4,2 % par rapport à 2012. Cette redevance est constituée de 511 k€ correspondant à la part forfaitaire, et 19 k€ à la part variable (1% du chiffre d'affaires reversé au délégant+intéressement), elle progresse en 2012 de 1,5 %. L'évolution de la redevance connaît une baisse en 2012 en raison d'une inflexion de l'indice FD3. La progression moyenne depuis 2007 est de 3,1 %, alors qu'elle était de 4,2% entre 2007 et 2011.

La redevance totale versée au délégant compte pour 41,1 % du total des charges et représente également 57 % du chiffre d'affaires.

5/ Effectif

L'effectif permanent du Club et de la DSP s'élève à 14 personnes alors qu'il était de 13 en 2012. L'effectif compte un moniteur de voile (en contrat à durée déterminée) supplémentaire par rapport à 2012.

Des saisonniers sont également recrutés en renfort pour la saison estivale ou l'organisation de manifestations.

L'YCPR mentionne que le taux d'affectation de la masse salariale à la DSP est de 44 %.

Des précisions ont été demandées suite à la hausse importante de ce taux, qui était de 21,7 % en 2012.

VI/ Qualité du service

Un registre des réclamations est mis à disposition des usagers et deux membres de l'association sont chargés de recueillir les doléances et d'en faire part au conseil d'administration.

Le délégataire ne précise pas si des plaintes ont été émises. Globalement, la qualité de service offerte par l'YCPR est reconnue par ses usagers.

L'YCPR se fixe des objectifs de performance pour offrir un service de qualité à ses usagers, tant concernant les prestations fournies que la vocation sportive du club que dans la gestion et l'animation du club house.

L'YCPR s'engage pour le respect de l'environnement et organise depuis 2008 le nettoyage d'une partie du plan d'eau.

VII/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2013

Concernant le contenu du rapport, un effort a été réalisé par le délégataire pour transmettre au délégant davantage d'informations en réponse aux préconisations des années antérieures, notamment s'agissant du listing des immobilisations. Toutefois, il manque encore des éléments importants comme une meilleure lisibilité des travaux réalisés, le nombre de nuitées de passage et la grille de mouillage.

Un courrier sollicitant les informations faisant défaut a été adressé à l'YCPR.

La difficulté de déterminer les biens appartenant à la DSP et le défaut de provisions rendent plus difficile la visibilité que doit avoir le délégant sur l'entretien et le renouvellement des biens confiés. Ces points doivent faire l'objet de toutes les attentions au regard de la situation financière de la DSP et aux amortissements subséquents qui pourraient être à la charge du délégant au terme du contrat.

Concernant l'activité d'exploitation, la situation financière s'est nettement dégradée par rapport à l'exercice 2012, qui avait connu pour la première année, depuis le début du contrat, un bénéfice de 8 k€. En 2013, les charges ont fortement augmenté, soit + 15,6 % en raison de l'augmentation importante des charges de personnel, et les produits ont augmenté seulement de 0,2 %. Par conséquent, le résultat de l'exercice est donc à nouveau un déficit, il s'élève à 162 k€.

La situation financière de la DSP ne s'est pas améliorée par rapport à l'exercice 2012, il y a une insuffisance des ressources durables par rapport aux immobilisations. Le mauvais fonctionnement du

cycle concernant les ressources de long terme est compensé par un fonctionnement correct du cycle d'exploitation.

Les immobilisations sont en partie financées par les ressources dégagées par l'activité d'exploitation ou par la trésorerie. Des précisions sont à apporter concernant les ressources dégagées par l'exploitation. La trésorerie est positive (196 k€) et est en progression par rapport à 2012 (102 k€).

L'équilibre financier de la DSP reste fragile, des données complémentaires ont été demandées au délégataire pour compléter l'analyse financière de l'activité gérée par l'YCPR.

Concernant la qualité de service, l'YCPR affiche un palmarès sportif important, l'organisation de nombreuses manifestations ainsi que des actions en faveur de la protection de l'environnement et un souci constant de satisfaire l'utilisateur des postes à flot.